

TRANSMIS LE 21/01/2024  
REÇU LE 21/01/2024  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 31/01/2024  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 31/01/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
Service Voirie AM/RT/SB

## ARRÊTE n° 23-769

### REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'URGENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE L' **ENTREPRISE FILLOUX**

### ANNEE 2024

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2 et L2213-3 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R417-9 et R 417-10 concernant l'arrêt ou le stationnement gênant, R 411-25 et R 411-26 relatifs à la signalisation routière,

**VU** l'arrêté réglementant la vitesse sur l'ensemble du territoire de la Commune,

**VU** la demande formulée par **la ville de FRANCONVILLE** – 11 Rue de la Station – 95130 FRANCONVILLE dans le cadre de travaux de sécurité et d'urgence.

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et d'assurer la sécurité des ouvriers des entreprises de travaux, des autres personnes chargées de leur réalisation et des usagers des voies publiques, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

L'Entreprise **FILLOUX** – 5 Avenue des Cures - 95580 ANDILLY, sera autorisée pour l'année 2024, à réaliser les travaux de sécurité et d'urgence sur le territoire de la Commune.

### ARTICLE 2 :

Suivant l'importance des travaux à réaliser, une restriction de la circulation pourra être appliquée :

- la largeur de la chaussée pourra être restreinte d'une voie,
- une interdiction de dépasser pourra être mise en place,

Dans tous les cas :

- la longueur des restrictions n'excèdera pas 100 mètres,

- La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier, tout dépassement sera interdit
- les agents travaillant sur le chantier ou à proximité, seront porteurs de gilets en tissu fluorescent,

**ARTICLE 3 :**

Le non-respect de l'une des dispositions ci-dessus énoncées, entrainera la suspension immédiate des travaux.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 5 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Société FILLOUX, Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, le **VINGT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**

Caractère Exécutoire

Le 3 janvier 2024

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



Par délégation du Maire  
**Franck GAILLARD**  
Conseiller Municipal  
En charge de la Voirie



*F. Gaillard*

*Mme Jeanne Chemes - Caigno*

**Acte à classer****ARR23-769TECH**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-01-02T16-11-41.00 ( MI250089809 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231220-ARR23-769TECH-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET D'URGENCE SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE  
FILLOUX. ANNÉE 2024



Date de décision : 20/12/2023

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes  
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Arrêté 23-769 Filloux.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/24 à 16:11

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 02/01/24 à 16:11

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 02/01/24 à 16:17

